

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 9 MARS 2017

PRESENTS : MM DE CARLI – MARINI – LOT – BARCELLA - FERRARI - BOUDINE – DA COSTA - BUTTAY – DESSARD EL MASSI - KARRA - – MMES LECLERC- DI PELINO KHACEF – BRIGIDI-GODEY – HENROT – OUALI – BERNARD – CRESTANI –DOWKIW-ZAIDANE.

EXCUSES : M. GIOVANARDI- MME GIANNINI

ABSENTS :– MMES PARMENTIER – CHARPENTIER - BERNARDI

POUVOIRS : MME BESSICH à M. MARINI – M. JOURDAIN à M. LOT – M. LEPEZEL à MME HENROT- M. DUBOIS à M. KARRA

Secrétaire de séance : M. Patrice MARINI

Présents : 20

Votants : 24

Dont Pouvoirs : 4

Arrivée de Corinne CRESTANI à 18H50

Ordre du jour :

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- 2) Cession d'une surface détachée de la parcelle communale cadastrée AD0114
- 3) Cession de la parcelle communale cadastrée AD0214
- 4) Cession des parcelles communales cadastrées AC0462 et AC0459
- 5) Opérateurs GSM – BOUYGUES – SFR, renouvellement des conventions d'occupation du Château d'eau du quartier du Plateau
- 6) Société IMMOCHAN – « Pétale 4 » convention visant à l'implantation d'un abri d'autobus
- 7) École « Jean de la Fontaine » - interdiction d'accessibilité d'un module préfabriqué
- 8) Demande de subvention – Aménagement du bas de l'avenue de la Gare
- 9) Demande de subvention – Création d'une liaison rues Alfred Mézières, de la Charmille, de la Forêt
- 10) Demande de subvention - Vidéo protection
- 11) Demande de subvention - Ad'AP et Mise en place de bornes amovibles Impasse Jeanne d'Arc
- 12) Demande de subvention – Travaux de mise en sécurité de l'école JDLF
- 13) Régie de Quartier – convention de prestations

- 14) PLUI- Transfert de compétence
- 15) Fonds de concours : construction de la voie assurant la desserte de l'Hôtel de Police d'Agglomération
- 16) Subventions aux Associations
- 17) Avances sur Subventions
- 18) Régularisation avance sur subvention CCAS
- 19) Convention ART GRANGE Longlaville
- 20) Garantie d'emprunt BATIGERE
- 21) Admission en non valeur Service des Eaux
- 22) Mise à jour des Indemnités des Elus

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Le Débat d'orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Devant intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, il expose les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

M. Patrice MARINI, 1^{er} adjoint délégué aux finances en fait la présentation.

A L'UNANIMITE,

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

2) Cession d'une surface détachée de la parcelle communale cadastrée AD0114

Monsieur ROUKNI a sollicité Monsieur le Maire en date du 21.04.2016 aux fins d'acquérir une surface détachée de la parcelle communale cadastrée AD 114

A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder la parcelle concernée.

3) Cession de la parcelle communale cadastrée AD0214

Monsieur HANINI a sollicité Monsieur le Maire en date du 09.05.2016 aux fins d'acquérir la parcelle communale cadastrée AD0214

A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder la parcelle concernée.

4) Cession des parcelles communales cadastrées AC0462 et AC0459

« Meurthe et Moselle Habitat » (MMH) a sollicité Monsieur le Maire dans l'objectif d'acquérir les parcelles communales cadastrées AC0462 et AC0459 sises le long du Boulevard du 8 Mai aux fins d'y développer un projet à vocation d'habitat collectif.

A l'UNANIMITE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder les parcelles concernées.

5) Opérateurs GSM – BOUYGUES – SFR, renouvellement des conventions d'occupation du Château d'eau du quartier du Plateau

Les conventions d'occupation du Château d'eau du quartier du Plateau bénéficiant aux opérateurs GSM, BOUYGUES Télécom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) demandent à être renouvelées. Le loyer défini par la future convention aujourd'hui unique doit notamment être révisé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernée.

Voté à l'UNANIMITE

6) Société IMMOCHAN – « Pétale 4 » convention visant à l'implantation d'un abri d'autobus

Dans le cadre du projet de création d'un bâtiment commercial, Immochan France a sollicité la commune et la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL) aux fins d'implantation d'un abri d'autobus sécurisé, hors chaussée, Bd de l'Europe (« Pétale 4 »).

Les trois parties prendraient communément en charge les travaux concernés. Cet accord se doit d'être formalisé sous la forme d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernée.

Voté à l'UNANIMITE

7) École « Jean de la Fontaine » - interdiction d'accessibilité d'un module préfabriqué

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) adopté par le Conseil Municipal en 2016 prévoit notamment la mise en accessibilité du module préfabriqué implanté en partie basse de l'espace vert concerné.

L'état et l'utilisation de ce local ne justifie pas la hauteur des coûts de travaux nécessaires à cette mise en accessibilité, interdire l'accès à ce local au public permettrait à la commune de ne pas avoir à réaliser ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'interdire l'accès à ce local au public.

Voté à l'UNANIMITE

8) Demande de subvention – Aménagement du bas de l'avenue de la Gare

Le bas de l'avenue de la Gare demande à être aménagé du fait de l'implantation de l'Hôtel de Police d'agglomération. Cette opération qui intègre notamment la création de place de stationnement et d'une zone de rencontres est susceptible d'être financièrement soutenue par l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État dans cet objectif

Voté à l'UNANIMITE

9) Demande de subvention – Création d'une liaison rues Alfred Mézières, de la Charmille, de la Forêt

Les quartiers du Plateau et du Centre ne présentent pas de liaison cohérente avec ceux du Val Saint Martin et du Fond de Piedmont. La municipalité souhaite pourvoir à cette situation en créant une voirie associée à un cheminement mode doux entre l'Impasse de la Charmille et la rue de la Forêt. Ces travaux sont susceptibles d'être financièrement soutenus par l'état.

Il est fait part que cela s'inscrit l'esprit de la municipalité avec cette volonté de lier les quartiers pour une « ville ensemble »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État dans cet objectif

**Adopté par 22 voix « POUR »
2 voix « CONTRE »**

10) Demande de subvention - Vidéo protection

Des actes d'incivilité sur certains secteurs de la ville incitent la commune à déployer un système de vidéo protection des bâtiments publics. La municipalité, dans le cadre d'un projet porté en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Longwy, propose d'élargir cette solution à la protection de la voirie.

Cette opération est susceptible d'être financièrement soutenue par l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État dans cet objectif.

Voté à l'UNANIMITE

11) Demande de subvention - Ad'AP et Mise en place de bornes amovibles Impasse Jeanne d'Arc

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics de la commune intégrés dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé adopté par le conseil Municipal en 2016 et ceux visant la mise en sécurité de l'école Jules Ferry par la pose de bornes amovibles impasse Jeanne d'Arc, sont susceptibles d'être financièrement soutenus par l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État dans cet objectif

Voté à l'UNANIMITE

12) Demande de subvention – Travaux de mise en sécurité de l'école JDLF

L'enceinte de l'école Jean De La Fontaine intègre actuellement un bâtiment privé qui abritait au début des années 2000 les logements de fonction des enseignants. La présence d'un bâtiment privatif au sein de l'école rend délicat le contrôle de l'accès à cette école.

Le projet, qui vise à mettre en place une clôture, un portail et un portillon afin de figer la limite de l'enceinte scolaire et donc de sécuriser l'accès à l'école, est susceptible d'être financièrement soutenu par l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État dans cet objectif.

Voté à l'UNANIMITE

13) Régie de Quartier – convention de prestations

L'association « Régie de Quartier » dans sa mission visant à l'insertion professionnelle de personnels en difficulté, s'attache, sur demande de la commune, à l'entretien des espaces verts et au nettoyage de la voirie du quartier du Val Saint Martin, de certains secteurs du quartier du Plateau et du Parc Municipal.

L'accord des parties visant ces prestations est formalisé par le biais de deux conventions distinctes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de signer les conventions concernées.

Voté à l'UNANIMITE

14) PLUI- Transfert de compétence

L'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (NOTRe) - prévoit le transfert automatique de la compétence urbanisme à la

Communauté d'Agglomération si 25 % des communes représentant 20% de la population ne refusent pas le transfert avant le 27 mars 2017.

Il est précisé que les conditions ne sont pas requises pour émettre un avis favorable au PLUI et que l'absence d'un réel projet de territoire vient renforcer cette idée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis quant à ce transfert de compétence.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce contre le PLUI

15)Fond de concours : construction de la voie assurant la desserte de l'Hôtel de Police d'Agglomération

Suite à de nombreux échanges intervenus en 2014, la Communauté d'Agglomération a décidé d'apporter un fond de concours participant au financement de la construction de la voie assurant la desserte de l'Hôtel de Police d'Agglomération.

Ce projet concrétisé, il convient de délibérer pour en arrêter le décompte financier et solliciter le versement dudit fond, soit la somme de 132 789 € correspondant à 23% du montant réel des travaux réalisés à ce jour (577 276.73 €HT).

Voté à l'UNANIMITE

16)Subventions aux Associations

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

⇒ Exceptionnelles :

- "les amis de l'Eglise Romane" <i>municipalité</i>	6000 €	<i>(préparation fêtes du Patrimoine et 40 ans de la</i>
- "Art Grange"	500 €	<i>(préparation exposition "mieux connaître l'autisme")</i>
- "Amazigh TALA"	2 000 €	<i>(nouvel an berbère et expo collective sur la Berbérité)</i>
- Harmonie Municipale	1 200 €	<i>(préparation rencontres musicales annuelles & expo photographique concert octobre rose)</i>
- Harmonie Municipale Hussigny-Godbrange	200 €	<i>(Inauguration Avenue Erignac)</i>

⇒ De fonctionnement :

- Espace Loisirs	11 279.60 €	<i>(salaire agent de prévention)</i>
------------------	-------------	--------------------------------------

Voté à l'UNANIMITE

17) Avances sur Subventions

Il est proposé de verser une avance sur les subventions accordées au monde associatif. Elle pourrait être allouée au titre d'avance 2017 aux associations rencontrant ponctuellement des difficultés de trésorerie et qui en ont fait la demande :

- | | | |
|-------------------------------------|----------|---|
| - OPDAM | 28 800 € | <i>Épicerie sociale</i> |
| - OPDAM EVS (Espace de Vie Sociale) | 6 500 € | <i>Diverses activités en direction des Familles</i> |

Voté à l'UNANIMITE

18) Régularisation avance sur Subvention 2017 CCAS

Il convient de régulariser le versement d'une avance de 70 000 € versée au CCAS de Mont Saint Martin le 24 janvier 2017, somme destinée à couvrir un besoin de trésorerie urgent (paiement des salaires et diverses charges de fonctionnement).

Voté à l'UNANIMITE

19) Convention ART GRANGE Longlaville

Il est proposé au Conseil Municipal de signer avec l'Association ART GRANGE et la Ville de LONGLAVILLE la convention pour l'année 2017 concernant la **mise en place d'une programmation de spectacles "jeune public"**.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Voté à l'UNANIMITE

20) Garantie d'emprunt BATIGERE

BATIGERE sollicite la Ville de MONT SAINT MARTIN pour qu'elle accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 743 500 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de quatre lignes est destiné à financer la construction neuve de 7 logements situés rue Alfred LABBE à Mont Saint Martin.

Voté à l'UNANIMITE

21) Admission en non valeur Service des Eaux

La Direction Générale des Finances Publiques de Meurthe & Moselle demande l'admission en non valeur de la facture d'eau 2008 d'un administré, placé en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Celle-ci s'élève à 307,47 €.

Voté à l'UNANIMITE

22) Mise à jour des Indemnités des Elus

A compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des Elus sont calculées en référence à l'indice brut final de la Fonction Publique, soit 1022 au lieu de 1015.

Il est nécessaire de délibérer à nouveau afin d'acter cette modification.

Voté à l'UNANIMITE

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Départemental
Délégué au Territoire de Longwy

S. DE CARLI